

DE LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

Peu nombreux sont ceux qui osent encore ouvertement affirmer que « *la seule responsabilité sociale d'une entreprise est de maximiser son profit* » (Milton Friedman, 1970). Mais définir quelle responsabilité a exactement une entreprise reste périlleux. Peut-être parce que c'est une mauvaise question fondée sur deux présupposés problématiques.

LES LIMITES DE LA SPÉCIALISATION

Premièrement, la question sous-entend que les acteurs économiques auraient d'autres responsabilités à assumer que celles de tout autre acteur de la société. C'est le principe de la spécialisation : la société se développera mieux si chaque acteur accomplit une tâche précise et développe les meilleurs moyens de l'effectuer. Fondamentalement, c'est une bonne chose : Dieu nous appelle en effet chacun à contribuer au bien commun d'une manière différente grâce à des dons différents.

Néanmoins, nos appels respectifs ne nous libèrent jamais des obligations fondamentales envers la communauté et nos prochains. Aucune clause d'exception n'est ainsi prévue pour motif « d'impératif économique » aux règles de Sabbat ou devoirs envers les pauvres. L'économie, comme tout autre système spécialisé de la société, reste intrinsèquement intégrée au reste de la vie sociale et spirituelle. Les impacts positifs et négatifs de l'économie sur la société, la politique et l'environnement nous rappellent cette interconnexion et donc les responsabilités fondamentales de chaque sous-système envers l'ensemble.

La responsabilité de l'économie ne diffère donc pas fondamentalement de celle des autres parties

de la société : contribuer au développement de la société et de ses membres par sa spécificité – c'est-à-dire mettre à disposition des biens et services pour répondre aux besoins humains, sociaux et spirituels – tout en respectant la dignité fondamentale de chacun et notamment des plus faibles. Le système peut avoir ses propres règles, pour autant qu'elles résultent d'un désir de « chercher d'abord le Royaume de Dieu et sa justice ».

LA « PERSONNE MORALE »

Deuxièmement, la responsabilité des entreprises présuppose que l'entreprise est autre chose que les personnes qui la possèdent ou y travaillent. Adam Smith, souvent cité comme le père du libre marché, s'opposait fortement à cette idée et donc à l'existence de « personnes morales », c'est-à-dire de structures dont les gestionnaires ne sont pas les propriétaires. S'il y voyait surtout un risque économique pour les propriétaires, nous en découvrons aujourd'hui le risque moral. La théorie économique considère en effet les directeurs et employés comme des « agents » qui agissent *au nom* de cette entreprise. Ces agents n'intègrent pas leur propre volonté ou conscience dans leur travail, mais doivent agir selon les principes qu'ils pensent être ceux de l'entreprise.

Mais du coup, qui définit ce que l'entreprise attend d'eux ? Une personne morale n'a en effet comme conscience et volonté que celles des propriétaires, dirigeants et employés qui en rédigent les statuts, signent ses contrats et effectuent le travail. Pour de nombreuses PME dont les gestionnaires sont également propriétaires, tout va bien : ces personnes intègrent dans les buts et le fonctionnement de leur entreprise les valeurs de leur communauté locale ! Par contre, les structures diffuses des plus grandes sociétés

anonymes empêchent cette intégration implicite de l'intérêt de la société : leurs agents doivent séparer leurs convictions personnelles de leur service à l'entreprise et doivent partir du principe que l'entreprise « veut » maximiser ses profits.

Ces entreprises se retrouvent alors avec une « volonté » propre, mais sans redevabilité morale. On ne peut pas en effet faire appel à « leur » conscience et je doute qu'elles aient elles-mêmes à rendre des comptes lors du jugement dernier. Car seuls leurs propriétaires, dirigeants et employés le devront – eux seuls ont une conscience et une responsabilité devant Dieu.

LA FAUSSE QUESTION

En conclusion, la question n'est pas tant « *quelle est la responsabilité de l'entreprise ?* », mais plutôt « *comment une entreprise peut-elle assumer une responsabilité ?* ». Et la réponse est : elle ne le peut que par l'intermédiaire des propriétaires, dirigeants et employés qui transcendent leur rôle d'agent pour assumer dans le cadre professionnel les responsabilités qu'ils ont en tout temps envers la société et leurs prochains.

Vivant dans un monde déchu, ces personnes devront accepter qu'il faudra parfois trouver des compromis entre les principes économiques et les besoins de la société. « Aime ton prochain comme toi-même » et « Cherchez le Royaume de Dieu et sa justice » servent alors de critères fondamentaux pour évaluer ces compromis, aussi en économie. Certes, spécialisation oblige, l'entreprise aimera son prochain différemment d'un parlement et cherchera à faire progresser le Royaume depuis un autre angle qu'un hôpital. Mais ces critères fondamentaux aideront ses « agents » à discerner si elle suit les bons objectifs avec les bons moyens et les bonnes motivations – ou si elle s'égare. C'est la responsabilité fondamentale de toutes les personnes impliquées, et spécialement des propriétaires et dirigeants, de vérifier en permanence et de manière explicite et concrète cet alignement avec les priorités du Royaume.

MICHAËL GONIN

docteur en économie,
doyen de la Haute École de Théologie HET-PRO,
Saint-Légier (CH)



Voir aussi page 20



Photo : Andriees Mészén